



# NOS **CONSEILS** : UN **AVANTAGE** CAPITAL

Un bref survol  
de nos services



**FINANCIÈRE**  
**BANQUE**  
**NATIONALE**





## Financière Banque Nationale : à votre service depuis 1902

*Notre mission est de gérer les placements les plus importants au monde : les vôtres.*

Il y a plus de 100 ans, alors que plusieurs de ses concurrents actuels n'existaient pas encore, la Financière Banque Nationale était déjà à l'avant-garde du monde canadien du placement. Elle l'est encore.

Aujourd'hui comme hier, notre firme contribue à l'émergence de nouvelles solutions pour répondre aux besoins changeants des épargnants et des investisseurs. L'un des six principaux courtiers en valeurs mobilières canadiens et le chef de file incontesté de l'industrie au Québec, la Financière Banque Nationale est présente d'un océan à l'autre, avec quelque 86 succursales et environ 3 200 employés, dont plus de 750 conseillers en placement. Elle sert quelque 300 000 particuliers, pour qui elle gère plus de 42 milliards \$ d'actifs.

La Financière Banque Nationale est une filiale de la Banque Nationale, l'une des sept grandes banques à charte canadiennes, avec près de 500 succursales au pays et des bureaux aux quatre coins du monde. La Banque Nationale a elle-même une base d'actifs de près de 84 milliards \$ et elle constitue pour la Financière Banque Nationale un allié solide et dynamique.

La Financière Banque Nationale constitue sans l'ombre d'un doute un partenaire expérimenté et de confiance, pour répondre à l'ensemble de vos besoins financiers.

## Nos conseils : un avantage capital

*La Financière Banque Nationale est un courtier de plein exercice et, à ce titre, elle vous donne accès à l'ensemble des véhicules de placement disponibles. Mais ce n'est là que le début...*

Notre véritable priorité, en effet, est tout autre : avant d'attirer votre attention sur les instruments financiers les plus aptes à vous permettre d'atteindre vos objectifs, nous consacrons le meilleur de nos ressources à vous assurer des conseils éclairés, fondés sur une recherche objective et solidement documentée.

C'est pourquoi le rôle de votre **conseiller en placement** est si important et pourquoi notre premier souci, au début de notre relation d'affaires, sera de vous inviter à discuter avec lui. Parce qu'il prendra le temps de comprendre votre situation et vos objectifs, et parce qu'il sera régulièrement en relation avec vous, votre conseiller sera en mesure d'arrimer à votre situation personnelle l'ensemble des connaissances, produits et services disponibles dans notre firme.

Vous ne tarderez pas à constater que ses conseils sont un avantage capital.

## Avoir votre propre conseiller : une plus-value appréciable

*La grande majorité des institutions financières ne vous assurent pas les services dédiés d'un conseiller en placement. Pourquoi y accordons-nous autant d'importance ?*

Pour trois principales raisons :

### **Parce qu'il est un spécialiste de haut niveau, constamment à votre écoute**

Un mythe tenace veut qu'un conseiller en placement soit un simple intermédiaire financier. On ne peut être plus loin de la vérité. Certes, votre conseiller en placement sera un intervenant indispensable dans toutes les opérations financières que vous effectuerez auprès de notre firme... Mais il sera aussi celui qui, mieux que tout autre spécialiste de la finance, pourra vous offrir des conseils judicieux lorsque viendra le temps de prendre vos *décisions* de placement. Pourquoi ? Parce que faire affaires avec un conseiller en placement, c'est, d'abord, développer une relation à long terme avec un véritable professionnel qui a bénéficié de la formation la plus solide de l'industrie. C'est s'assurer de pouvoir compter sur un spécialiste – *votre* spécialiste – disponible en tout temps pour vous offrir des recommandations qui tiennent compte aussi bien de l'évolution de votre situation financière que de l'état des marchés et de la fiscalité. Des recommandations qui peuvent même éclairer les autres facettes de vos finances : terme de votre hypothèque, impôts, etc. C'est, en un mot, avoir l'assurance que vous ne serez jamais seul pour évoluer dans le monde de la finance, et que vous disposerez d'un solide quart-arrière pour vous aider à guider dans leur travail les autres conseillers financiers auxquels vous pouvez avoir recours.

### **Parce qu'il met au service de votre portefeuille un univers exceptionnel de produits financiers**

Puisque les mythes sont tenaces, permettez-nous d'en dissiper un deuxième : non, les placements disponibles auprès de votre conseiller ne se limitent pas aux actions de compagnies.

En fait, sur les actifs de plus de 40 milliards \$ que gère la Financière Banque Nationale pour des particuliers, les actions ne représentent qu'une part de 40 % – les 60 % restants étant constitués d'autres types de placements ! Dans un environnement économique de plus en plus complexe, votre conseiller en placement représente en fait le chemin le plus court entre le problème et la solution – plus précisément entre *l'ensemble* de vos besoins financiers et les *multiples* véhicules de placement pouvant vous aider à les satisfaire.

### Parce qu'il est objectif

Enfin, sachez que votre conseiller en placement n'est lié à aucun produit en particulier. Nous n'émettons nous-mêmes aucune obligation ou action, et nous n'avons intérêt à vendre aucun produit en particulier. Votre conseiller en placement peut donc agir en toute objectivité et mettre toute sa formation à profit pour vous bâtir un portefeuille sur mesure.

En choisissant de faire affaires avec un conseiller en placement de la Financière Banque Nationale, vous ajoutez trois cordes à votre arc :

- vous profiterez désormais d'un éclairage nouveau et d'explications limpides qui vous permettront de mieux vous y retrouver dans le monde parfois obscur du placement
- vous obtiendrez les conseils d'un véritable professionnel du placement
- et vous aurez accès à toutes les formes de placements pouvant être négociés par l'entremise d'une institution financière : titres à revenu fixe, actions, fonds d'investissement et autres.

Votre conseiller en placement vous dotera d'une stratégie en placement collée à vos objectifs personnels – un véritable plan de match qui vous permettra de voir clairement vos perspectives d'avenir.

# Votre compte de placement Financière Banque Nationale

*Vous pouvez ouvrir auprès de votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale différents types de comptes, en fonction de vos besoins financiers personnels et des stratégies de placement que vous souhaitez adopter.*

Précisons au départ que toutes nos formes de comptes vous procurent cinq avantages fort appréciables :

- ils vous permettent de laisser vos valeurs en garde chez nous : celles-ci sont regroupées sur un relevé que vous recevez régulièrement et qui facilite grandement la gestion d'ensemble de vos placements
- de plus, les intérêts et dividendes que vous procurent vos placements, de même que le capital à l'échéance, sont crédités automatiquement à votre compte, sans que vous ayez à en faire la demande
- la majorité des documents fiscaux qui sont envoyés à la fin de chaque année sont, eux aussi, regroupés : vous recevez ainsi un moins grand nombre de relevés aux fins d'impôt, ce qui vous facilite la vie lorsque vient le temps de produire votre déclaration de revenus
- détail non négligeable, tous nos comptes vous assurent un taux d'intérêt concurrentiel sur vos soldes créditeurs
- enfin, tous nos comptes sont protégés par le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).

Malgré la diversité des comptes disponibles, dont certains correspondent à des stratégies de placement très spécifiques (un compte de contrats à terme ou un compte d'options sur contrats à terme, par exemple), la majorité de nos clients optent pour l'un ou l'autre des quatre types de comptes suivants.

## **Compte régulier (« compte au comptant »)**

Il s'agit d'un compte dans lequel vous déposez votre argent afin de régler vos opérations. Lorsque vous achetez ou vendez un titre de placement, le montant de la transaction est

débité ou crédité à ce compte à la date de règlement (généralement, trois jours ouvrables suivant la transaction). Notez par ailleurs que tout solde en liquide que vous laissez dans ce compte vous rapporte des intérêts très concurrentiels. Le compte peut être en dollars canadiens comme en dollars américains, une option pratique si vous avez des liquidités en devise américaine ou négociez des titres américains sur une base régulière : vous évitez ainsi les frais qui, autrement, seraient associés à la conversion de votre argent à chaque occasion.

### **Compte avec pouvoir d'emprunt (« compte marge »)**

Le compte marge présente les mêmes caractéristiques que le compte au comptant, mais comporte également une marge de crédit établie en fonction de la valeur de vos titres de placement. Vous pouvez ainsi emprunter certaines sommes (que ce soit pour financer d'autres placements ou pour tout autre besoin) en vous appuyant sur les titres que vous possédez déjà, qui sont dès lors gardés en garantie. Ce compte peut être en dollars canadiens comme en dollars américains.

### **Compte à découvert**

Le compte à découvert est utilisé par les investisseurs aguerris pour effectuer leurs opérations de vente à découvert de certains titres. Ce compte peut être en dollars canadiens comme en dollars américains.

### **RER, FRR, REE et autres comptes à impôt reporté**

Ce type de compte a été créé pour abriter les placements que vous désirez inclure dans un régime à impôt reporté : régime d'épargne-retraite (RER), fonds de revenu de retraite (FRR) ou régime d'épargne-études (REE). Les comptes de retraite immobilisés (CRI) et fonds de revenu viager (FRV), qui sont des véhicules servant à détenir des sommes transférées de votre régime de pension d'employeur, font aussi partie de cette catégorie. Dans ce genre de compte, vos revenus et gains s'accumulent entièrement à l'abri de l'impôt jusqu'au moment de leur retrait.

Un conseiller en placement en qui vous pouvez mettre votre confiance, et des stratégies qui rapportent : c'est aussi cela, un compte Financière Banque Nationale.



---

## Instrument financiers disponibles

*Le succès d'une bonne approche de placement réside dans la diversification. Avec la Financière Banque Nationale, vous êtes dans une position privilégiée pour réaliser cette diversification, tant entre les différents types de placements qu'entre les différents marchés financiers.*

Le tableau de la page suivante vous offre un aperçu des principaux instruments de placement et services disponibles auprès de notre firme, et des stratégies dans le cadre desquelles on peut généralement les envisager.

Son utilité et son interprétation dépendent évidemment du profil financier de chaque personne. Nous vous suggérons de l'utiliser comme aide-mémoire pour discuter de votre propre stratégie avec votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale.

Veillez consulter également votre conseiller en placement pour une présentation plus approfondie de l'ensemble beaucoup plus vaste des produits et services qui vous sont accessibles auprès de notre firme.

Principaux placements offerts	Objectifs			
	Rendement garanti et protection du capital	Croissance à long terme du capital, avec un minimum de volatilité	Forte croissance du capital, moyennant une certaine volatilité	Revenus réguliers
Obligations	•			•
Obligations d'épargne	•			•
Obligations d'épargne-retraite	•	•		•
Obligations libellées en devises étrangères				•
Obligations à rendement réel	•	•		•
Coupons détachés et obligations résiduelles	•	•		
Bons du Trésor et papier commercial	•			
Certificats de placement et dépôts à terme	•			•
Titres hypothécaires LNH	•			•
Actions privilégiées		•		•
Billets à capital protégé	•	•		
Fiducies de revenu				•
Actions ordinaires		•	•	
Fonds d'investissement canadiens		•	•	•
Fonds d'investissement américains		•	•	•
Fonds d'investissement internationaux		•	•	•
Fonds négociés en bourse		•	•	•
Fonds de couverture		•	•	
Options et produits dérivés			•	
Produits structurés		•	•	

Note: la majorité de ces placements, sous réserve du respect de certains critères, peuvent être inclus dans un RER, un FRR, un CRI, un FRV ou un REE.

## Options et services additionnels

Comptes Partenaires<sup>MD</sup>

Paniers

Service PleinAccès<sup>MD</sup>

Solutions de gestion de portefeuille Clef en main

Analyse de situation financière et projections

Services d'assurance

Rentes

Règlement de succession

Services en ligne

- > Portefeuille en direct
- > Informations sur les marchés
- > Recherche

Études financières

- > Sociétés
- > Économie

## Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont des placements dont le rendement et la valeur à l'échéance sont garantis par l'émetteur. Les certificats de placement garantis sont les plus connus d'entre eux, mais la catégorie englobe aussi divers titres émis par les gouvernements ou leurs organismes : obligations, obligations d'épargne, coupons, etc. Ces derniers présentent un triple avantage sur les premiers. D'abord, leur échéance n'est pas limitée à 5 ans : ils sont disponibles dans des échéances allant de 30 jours à 30 ans, ce qui les rend attrayants pour des placements à long terme comme l'épargne-retraite. Ensuite, ils sont garantis inconditionnellement et sans limites par l'émetteur – alors que les certificats de placement ne sont couverts que jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par l'assurance-dépôts. Enfin, et surtout, ils peuvent être revendus en tout temps. Notons en outre que des titres d'emprunt de sociétés, émis par des entreprises très solides, peuvent aussi être incorporés à votre portefeuille, bien qu'ils puissent comporter plus de risque que les titres gouvernementaux, leur garantie ne reposant que sur la santé financière de l'entreprise.

## Titres de participation

Par titres de participation, on entend généralement des actions de sociétés inscrites en Bourse, ainsi que quelques produits apparentés. À cet égard, la Financière Banque Nationale, par l'entremise de ses bureaux de Londres, Genève et New York et grâce à des alliances stratégiques avec nombre de partenaires internationaux, a accès aux principales grandes Bourses du monde. Au Canada, la firme est membre des Bourses de Montréal, du TSX et de croissance du TSX. Elle est aussi membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, du Securities Industry Association (États-Unis), et de la Financial Services Authority (Grande-Bretagne).

En outre, son service de banque d'investissement et son groupe grandes entreprises, qui comptent quelque 140 professionnels à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver, jouissent d'une grande crédibilité auprès des sociétés émettrices. Cela vous permet d'avoir un accès privilégié aux meilleures nouvelles émissions.

## Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement représentent la meilleure façon de diversifier ses actifs sans nécessairement investir de fortes sommes. Un investissement modeste, en effet, permet généralement d'acquérir des parts d'un fonds qui investit dans les titres de plusieurs sociétés ou gouvernements. Certains de ces fonds se concentrent sur les titres à revenu fixe, d'autres sur les titres de participation, et d'autres encore constituent un portefeuille équilibré. Enfin, plusieurs sont actifs à l'échelle internationale, ce qui vous assure une diversification géographique de vos placements. Choisir le bon fonds n'est cependant pas chose facile, car plus de 4 000 sont actuellement offerts au Canada ! En fait, il y a presque autant de fonds d'investissement au Canada que de titres de sociétés inscrites à la Bourse de Toronto... Faites confiance à votre conseiller en placement : c'est son métier d'étudier la composition et le style de gestion des différents fonds d'investissement – et il vous aidera à choisir ceux qui répondront le mieux à vos besoins.

## Les Comptes Partenaires<sup>MD</sup>

Les *Comptes Partenaires* sont une option dont peuvent se prévaloir les clients qui préfèrent voir nos conseils, l'exécution de transactions et nos services facturés sous la forme d'honoraires plutôt que de commissions. Pour plus de détails sur les frais reliés à nos services, veuillez consulter la section à cet effet.

## Les Paniers Financière Banque Nationale

Nos « paniers » vous permettent d'investir pour un coût très modique dans des portefeuilles modèles conçus par notre comité de placement. Par une seule instruction d'achat, vous devenez propriétaire de titres (actions, obligations, coupons...) de plusieurs sociétés distinctes. Cette approche novatrice se situe à mi-chemin entre l'achat de titres individuels et le fonds d'investissement : sans avoir à acheter un à un les titres proposés ou à vous contenter de parts de fonds d'investissement, vous profitez des avantages de ces deux modes de placement. Plus encore, nos paniers vous permettent de faire des économies importantes sur les coûts de transaction et de profiter d'une gestion professionnelle de vos titres. La famille de nos paniers comprend près d'une dizaine de membres, dont le Panier Top-15 d'actions canadiennes, le Panier Actions américaines, le Panier Croissance, le Panier Dividendes, le Panier Obligataire, le Panier Coupons détachés, le Panier Obligations corporatives, le Panier Fiducies de revenu et le Panier Répartition de l'actif, ce dernier constituant un portefeuille diversifié de titres de participation, de titres à revenu fixe et de quasi-espèces. Tous nos paniers sont gérés sur une base discrétionnaire par nos équipes spécialisées.

## Le Service PleinAccès<sup>MD</sup>

Le Service *PleinAccès* vous offre un accès direct, 24 heures sur 24, aux liquidités incluses dans votre compte de placement. Des chèques personnalisés, une carte-client exclusive (communément appelée « carte de débit » ou « carte de guichet ») et, en option, une carte de crédit prestigieuse vous permettent d'effectuer à votre guise des dépôts et des retraits dans votre compte Financière Banque Nationale, comme s'il s'agissait d'un compte bancaire. De plus, vous obtenez sur vos soldes non investis un taux d'intérêt supérieur à celui, déjà compétitif, que nous vous offrons normalement. Certains critères s'appliquent pour être admissible à ce service.

## Gestion de portefeuille : les Solutions Clef en main Financière Banque Nationale

Si vous souhaitez être débarrassé du fardeau de l'administration de vos actifs et ne pas être importuné à l'occasion de chacune des décisions de placement qui s'imposent dans votre portefeuille, envisagez nos *Solutions Clef en main*. Il s'agit d'une famille complète de services de gestion discrétionnaire de portefeuille, et l'éventail de solutions offertes lui permet de s'adapter à virtuellement n'importe quel portefeuille. La famille comprend notamment le *Service de portefeuille Émissaire*, le *Service de portefeuille Délégué*, le *Service de portefeuille Ambassadeur* et le *Service Gestion privée*. Ces options vous permettront de retenir les services de notre propre équipe de gestion de portefeuille, ou ceux d'une douzaine de gestionnaires externes, parmi les plus réputés au monde. Après une première démarche qui consistera à mettre à jour vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil d'investisseur, ces services hautement spécialisés prendront en charge la gestion quotidienne d'ensemble de votre portefeuille et vous feront régulièrement un compte-rendu de leurs activités.

## Analyse de situation financière et projections

Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale dispose d'outils spécialisés qui lui permettent de prendre en compte toutes les facettes de votre situation financière. Ainsi, il utilisera notre logiciel exclusif *Copernicus* pour produire un énoncé de politique de placement qui sera aussi compatible que possible avec les objectifs que vous aurez définis et avec votre profil d'investisseur. À mesure qu'évolueront vos placements, votre portefeuille sera continuellement mis en relation avec cet énoncé de politique, pour vous aider à rester toujours sur la bonne voie. De même, ce logiciel peut effectuer un relevé complet de votre situation financière et de vos projets à long terme pour aider votre conseiller à esquisser des scénarios et à formuler les conseils stratégiques les plus appropriés. *Projections Retraite* qui, comme son nom l'indique, est axé plus spécifiquement sur la planification de la retraite, est un autre outil exclusif que nous avons créé pour aider votre conseiller

et vous-même à envisager les possibilités qui s'offrent à vous. Le logiciel tient compte de différentes variables pour établir des projections d'épargne et de revenu de retraite. Enfin, outre ces aides à la planification, votre conseiller dispose des outils de gestion et de suivi de portefeuille les plus perfectionnés, notamment le réputé système *Cræsus*, développé sur mesure pour notre firme et considéré par plusieurs comme le meilleur au pays.

Des programmes informatiques sur mesure qui vous fournissent des scénarios basés sur vos données personnelles – pas des approximations irréalistes.

## Services d'assurance

La protection de votre revenu et de votre patrimoine financier, de même que le transfert de ce patrimoine à votre succession doivent s'inscrire dans votre stratégie de placement. À cet égard, votre conseiller en placement et les spécialistes en assurance de Services financiers FBN forment une équipe multidisciplinaire solide qui est en mesure de vous conseiller sur tout ce qui concerne votre sécurité financière personnelle.

## Rentes

Bien que le fonds de revenu de retraite (FRR) soit généralement la solution la plus avantageuse pour convertir votre RER en un véhicule de revenu de retraite, la rente peut présenter dans certains cas des avantages attrayants. Nous vous en offrons un éventail complet par l'entremise de Services financiers FBN.

## Règlement de succession

Si vous assumez la fonction de liquidateur de succession, vous avez accès, par la Financière Banque Nationale, à une aide qui peut prendre deux formes : un service de liquidation complet ou notre service *Succession à la carte*, qui permet de confier un ou des mandats ponctuels à des professionnels de la succession.

## Services en ligne

Nos *Services en ligne* comportent un ensemble de fonctions interactives à l'usage exclusif de nos clients. Ils vous offrent notamment un accès direct et sécurisé à votre portefeuille de placement, de même que la possibilité

de consulter en quelques clics de souris des informations approfondies sur les marchés financiers. En outre, ils vous permettent de télécharger les versions électroniques des publications de notre *Service des études financières*, reconnu année après année comme l'un des meilleurs au Canada. Enfin, les *Services en ligne* comportent plusieurs outils de calcul, de simulation et de projection particulièrement utiles.

Les clients de la Financière Banque Nationale peuvent accéder à leur portefeuille par Internet, en tout temps et en tout lieu.

### Études financières

Les publications de notre *Service des études financières* sont disponibles pour tous nos clients. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section à cet effet.

### Régimes d'épargne-retraite (RER) et fonds de revenu de retraite (FRR)

Bien qu'ils ne soient pas des placements à proprement parler mais plutôt des « régimes » ou des « enveloppes » aptes à héberger à l'abri de l'impôt une grande variété de placements, les régimes d'épargne-retraite et les fonds de revenu de retraite sont des instruments indispensables pour tout épargnant désirant s'assurer une retraite confortable. Véritable spécialiste dans le domaine, la Financière Banque Nationale gère plus de 14 milliards \$ d'actifs en épargne-retraite et propose trois types de RER : le RER *Émissaire / Diplomate*, permettant de construire un portefeuille complet autour d'une famille de fonds administrés par des gestionnaires triés sur le volet ; le RER *Transition*, qui permet d'inclure dans un même compte aussi bien des titres à revenu fixe que des fonds d'investissement ; et le RER *Portefeuille*, de type autogéré, qui assure à son détenteur un maximum de souplesse et de contrôle dans la gestion de son épargne-retraite. Avec une telle palette, vous êtes à même de choisir une solution qui répondra avec précision à vos propres objectifs financiers !



## **Comptes de retraite immobilisé (CRI) et fonds de revenu viager (FRV)**

Le CRI et le FRV sont un peu les équivalents du RER et du FRR pour les personnes qui ont accumulé des actifs dans le fonds de pension de leur employeur. À la condition de détenir des droits acquis les autorisant à récupérer les cotisations accumulées en leur nom dans le fonds de pension, ils peuvent, au moment où ils quittent leur employeur, transférer les montants dans un CRI, le tout en franchise d'impôt. Bien que, à la différence d'un RER, on ne puisse pas retirer l'argent contenu dans un CRI, il s'agit néanmoins d'une solution efficace parce qu'elle permet à l'investisseur de prendre le plein contrôle de ses placements, et de rompre tout lien à cet égard avec l'employeur. Lorsque vient le moment de passer d'un véhicule d'accumulation d'épargne à un véhicule de distribution de revenu, les actifs contenus dans le CRI doivent être transférés dans un FRV qui, comme le FRR, est un véhicule conçu à cette fin. RER, FRR, CRI et FRV vous sont tous offerts par nos conseillers en placement – ce qui fait de la Financière Banque Nationale un endroit privilégié pour centraliser l'ensemble de votre planification de retraite.

## **Régimes d'épargne-études (REE)**

Tout comme les régimes d'épargne-retraite (RER), les régimes d'épargne-études (REE) sont des « enveloppes » qui permettent de faire croître des sommes à l'abri de l'impôt jusqu'au moment où on en fait usage. Cependant, alors qu'un RER se construit en fonction de la retraite, votre REE doit servir à financer les études post-secondaires de personnes que vous désignez comme bénéficiaires – habituellement vos enfants ou petits-enfants. À ce chapitre aussi, la Financière Banque Nationale vous offre un éventail de solutions dont l'une répondra sûrement à vos besoins.

## **Autres services**

Plusieurs autres services vous sont offerts par la Financière Banque Nationale, qui répondront à des besoins ou des stratégies de placement spécifiques. Mentionnons notamment l'achat de devises étrangères ou encore les opérations sur les marchés des options et des contrats à terme. Pour toute question sur un service qui ne serait pas énuméré ici, consultez simplement votre conseiller en placement.

## Une équipe étoile pour la recherche

*Le Service des études financières de la Financière Banque Nationale est reconnu par les experts comme l'un des meilleurs au Canada.*

Notre équipe *Économie et Stratégie* effectue un suivi des grandes tendances économiques et observe attentivement les événements sociopolitiques qui, au pays comme sur la scène internationale, peuvent avoir des répercussions sur les marchés. De plus, nos analystes couvrent tous les secteurs du marché et publient des rapports sur un grand nombre d'entreprises dont ils suivent l'évolution.

Cette équipe d'analystes et d'économistes produit à l'intention de notre clientèle une foule d'études des plus utiles. Vous pouvez vous procurer ces publications de deux façons :

- en en faisant la demande à votre conseiller en placement
- en en téléchargeant les versions électroniques, à partir de nos *Services en ligne*, un service Internet hautement sécuritaire réservé aux clients de la Financière Banque Nationale.

De même, chaque trimestre, vous recevrez avec votre relevé de portefeuille le bulletin *Stratégie de placement*, qui fait le point sur les tendances du marché et émet des recommandations quant à la répartition de votre portefeuille, à la durée moyenne de vos titres à revenu fixe, à la rotation de vos placements selon les différents secteurs économiques et à la diversification de vos placements sur les marchés étrangers.

Au fond, à titre de client, vous bénéficierez de deux façons de la qualité de notre recherche :

- vous pourrez consulter nos rapports au besoin
- et, surtout, vous aurez l'assurance que votre conseiller en placement base ses recommandations sur des analyses fiables, dont la qualité est reconnue par les experts eux-mêmes.

# Une documentation complète

*Pour toujours mieux comprendre l'univers du placement et les solutions qui s'offrent à vous, nous vous offrons une vaste gamme de publications.*

Nous nous efforçons, par nos publications, de vous fournir un complément d'information dont vous pouvez prendre connaissance en marge de vos discussions avec votre conseiller en placement. Ces publications couvrent un vaste éventail de sujets et d'instruments de placement, ainsi qu'en fait foi la liste indicative suivante :

- *Votre régime d'épargne-retraite*
- *Le RER Portefeuille*
- *Le RER Transition*
- *Votre revenu de retraite*
- *L'éducation: le meilleur investissement*
- *Les fonds d'investissement*
- *Les titres à revenu fixe*
- *Les Paniers*
- *Les Comptes Partenaires<sup>MD</sup>*
- *Le Service PleinAccès<sup>MD</sup>*
- *Le Service de portefeuille Émissaire*
- *Le Service de portefeuille Délégué*
- *Le Service de portefeuille Ambassadeur*
- *Le Service Gestion privée*

Vous pouvez obtenir une version imprimée de nos publications en en faisant la demande à votre conseiller en placement. Des versions électroniques sont également disponibles, dans la plupart des cas, sur notre site **financierebn.com**. Enfin, n'hésitez pas à consulter la section « Éducation » de notre site Internet, un véritable centre de formation offert en collaboration avec le Centre d'initiation au placement du Canada.

## Services offerts et frais

*Comme toute institution financière, nous exigeons certains frais pour nos services. Ces frais couvrent l'ensemble des services que vous pouvez obtenir de notre firme – incluant les services précieux de votre conseiller en placement. On en conviendra: en matière de placement, le conseil est une denrée qui, à long terme, coûte certainement moins cher que l'ignorance !*

Notre rémunération prend quatre formes :

### **Les frais de services de base**

Nous facturons des frais annuels pour compenser le coût des services associés à l'ouverture et au maintien d'un compte de placement auprès de notre firme. Ces frais couvrent notamment l'accès à un conseiller en placement expérimenté, à la recherche de notre *Service des études financières* et à votre portefeuille par Internet, de même que la couverture du Fonds canadien de protection des épargnants et, enfin, le traitement et la production des relevés de comptes et documents fiscaux que requièrent vos placements. À noter, cependant, que vous êtes automatiquement exempté de ces frais si votre utilisation de nos autres produits et services génère suffisamment de revenus pour les amortir. En fait, une très faible partie de nos clients se trouvent à payer ces frais de services de base.

### **L'écart**

Lorsque vous achetez un certificat de placement auprès d'une banque, celle-ci est rémunérée à même le taux d'intérêt offert par le produit. En effet, le rendement que vous obtenez est inférieur à celui qu'obtient la banque lorsqu'elle réinvestit vos fonds (par exemple, en vous les prêtant sous la forme d'une hypothèque). Un tel écart (ou « spread », en anglais), en fait, est incorporé à la structure même de tout titre à revenu fixe, peu importe l'institution financière. Il en va de même lorsqu'un courtier en valeurs

mobilières se procure, directement auprès des émetteurs, de très grandes quantités de titres à revenu fixe (obligations, bons du Trésor, débentures, etc.) à un certain taux d'intérêt, puis les revend à ses clients individuels dans des quantités beaucoup plus petites offrant un taux légèrement inférieur : la différence entre les deux taux est un écart qui lui sert à couvrir les frais liés à ses activités, de même que le risque financier associé à la garde en inventaire de grandes quantités de titres de placement. Il est important de noter que, tout comme pour un certificat de placement, le rendement qui vous est offert tient déjà compte de cet écart : il n'y a donc aucune différence entre le rendement à l'échéance affiché et le rendement que vous obtenez.

### La commission ou les honoraires de gestion

- Des frais de commission, clairement identifiés sur votre confirmation de transaction, vous sont facturés lorsque vous achetez ou vendez des actions de sociétés. Des commissions s'appliquent également à la plupart des transactions sur des fonds d'investissement. Encore une fois, il convient de souligner que, bien qu'elle soit appliquée à une transaction spécifique, la commission couvre l'ensemble des conseils et du soutien que vous recevez de votre conseiller en placement.
- Vous pouvez aussi choisir de substituer aux frais de commission des honoraires de gestion qui seront plutôt établis en fonction de la valeur de l'actif géré. Cette formule, qui s'applique automatiquement lorsque vous optez pour un service de gestion discrétionnaire de la famille des *Solutions Clef en main*, est également disponible pour des comptes non discrétionnaires. Une option appelée *Comptes Partenaires<sup>MD</sup>* permet en effet de remplacer la rémunération traditionnelle par des frais annuels forfaitaires. Il s'agit d'une option attrayante pour les clients qui gèrent de façon active un portefeuille diversifié, et qui préfèrent payer des frais de gestion annuels plutôt que de voir une commission ou un écart associé à chaque transaction. Certains critères s'appliquent pour être admissible à ce service.

## Les frais d'administration

Il faut noter enfin que, comme dans toute institution financière, certains frais sont facturés pour des services spécifiques, comme l'administration d'un RER, d'un REE ou d'un FRR *Portefeuille*, de type autogéré, ou encore d'un RER *Transition*. Si on exclut ces régimes enregistrés, nos frais d'administration ne concernent habituellement que des situations particulières ou des services spéciaux, qui sont d'ailleurs énumérés dans notre brochure *Divulgations et renseignements sur la protection de votre actif*.

## Comment votre actif est-il protégé ?

*La protection de votre actif est une priorité absolue pour nous.*

Toute personne qui décide d'investir ses fonds devient vite familière avec la notion de risque. Établir son niveau de tolérance face à la volatilité des marchés est, en effet, l'une des premières et des plus importantes décisions de placement que l'on puisse prendre – et que l'on peut aisément circonscrire grâce à une stratégie de placement judicieuse. Cependant, le choix de l'institution financière à qui l'on confie ses fonds, lui, ne saurait être associé à quelque forme de risque que ce soit. Choisir une institution ne devrait pas être un pari, et à aucun moment vos fonds ne devraient être mis en péril par une éventuelle insolvabilité de la société en question.

Les clients de la Financière Banque Nationale sont choyés à cet égard, puisqu'ils bénéficient de la protection la plus solide de l'industrie. Cette protection prend trois formes principales :

- la couverture du Fonds canadien de protection des épargnants, en cas de très improbable insolvabilité de notre part
- des pratiques extrêmement rigoureuses dans l'administration des actifs confiés
- la solidité de notre firme elle-même.

Nous fournissons plus d'information à ce sujet dans les pages suivantes.

# Le Fonds canadien de protection des épargnants

## *Une couverture supérieure à l'assurance-dépôts.*

Comme notre entreprise est membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, les fonds que vous nous confiez sont couverts par le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui protège le public en cas d'insolvabilité ou de faillite d'une firme membre.

Le FCPE assure vos comptes jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$. Une protection distincte de 1 000 000 \$ couvre également l'ensemble de vos comptes de retraite enregistrés (RER, FRR, CRI, FRV). Enfin, certains autres types de comptes (REE, fiducie testamentaire, etc.) bénéficient aussi de leur propre protection distincte de 1 000 000 \$. Pour plus de précisions, procurez-vous la brochure du FCPE auprès de votre conseiller en placement, ou consultez le [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca).

Soulignons que les soldes en liquide des comptes régimes enregistrés sont aussi couverts par l'assurance-dépôts traditionnelle jusqu'à concurrence de 60 000 \$, car cet argent est détenu par le fiduciaire de nos régimes enregistrés.

### **Quelques précisions additionnelles**

Les titres à revenu fixe, tels les obligations, les coupons détachés et les bons du Trésor, bénéficient de leur propre couverture quant au rendement et à la valeur à l'échéance – une couverture inconditionnelle et sans limites s'il s'agit de titres émis par un gouvernement ou l'un de ses organismes. Par contre, la valeur des autres titres, tels les actions ou les fonds d'investissement, est tributaire des fluctuations du marché et ne fait l'objet d'aucune garantie. Enfin, la Banque Nationale et la Financière Banque Nationale étant des entités distinctes, les titres offerts par cette dernière ne sont pas garantis par la Banque Nationale, à moins qu'il ne s'agisse de certains titres émis par la banque elle-même.



## Des pratiques de gestion au-dessus de tout soupçon

*L'industrie des valeurs mobilières au Canada repose de plus en plus sur les transferts électroniques – ce qui tend à éliminer les risques associés au transport physique des titres de placement. Cette réalité comporte des mécanismes sophistiqués de sécurité.*

### Une distinction de base

Il faut, au départ, établir une distinction entre les méthodes utilisées pour la garde des titres chez un courtier en valeurs mobilières et la façon dont est traité l'argent que vous déposez dans une banque. Quand vous laissez de l'argent en dépôt dans une banque – qu'il s'agisse d'un dépôt à vue ou à terme – cet argent est mis en commun avec celui des autres clients. La banque prête ensuite cet argent à des particuliers ou des entreprises qui ont besoin de capital. Votre relation avec la banque est donc celle d'un créancier ; vous prêtez vos liquidités à la banque en échange d'un intérêt et d'une promesse de remboursement. Votre prêt est adossé à l'actif de la banque et garanti à hauteur de 60 000 \$ par une assurance-dépôts. Lorsque vous faites affaire avec nous ou tout autre courtier en valeurs mobilières, vous n'êtes pas un créancier. Vous « entreposez » simplement les valeurs que vous avez achetées jusqu'à ce que vous décidiez de les vendre.

### Comment les valeurs sont-elles détenues ?

Sauf exception, les titres de placement que vous achetez par notre entremise ne vous sont ni expédiés, ni gardés physiquement dans nos locaux. Ils sont plutôt confiés à des organismes appelés « chambres de compensation » dont le rôle est de rendre plus fluides et plus sécuritaires les différentes transactions sur valeurs mobilières.

Voici comment fonctionnent ces organismes : quand Monsieur Tremblay, client de l'institution financière « A », vend 100 actions d'Alcan à Monsieur Gagnon, client de l'institution financière « B », le changement de propriété

se traduit simplement par des écritures dans les comptes que détient chacune de ces institutions financières auprès de la chambre de compensation. Des écritures correspondantes sont faites ensuite dans les registres internes de chacune des deux firmes : l'institution « A » notera que 100 actions sont enlevées du compte Tremblay et remplacées par une somme en liquide équivalant au fruit de la vente ; l'institution « B », quant à elle, notera que ces actions sont ajoutées au compte Gagnon en remplacement d'une somme en liquide équivalant au montant de la transaction. Dans le passé, quand la propriété était reflétée par des certificats détenus directement par l'institution, le certificat de 100 actions Alcan aurait été retourné à l'agent de transfert pour être détruit et un autre certificat aurait été émis au nom du nouveau propriétaire. Étant donné que les investisseurs canadiens effectuent chaque année des millions d'opérations, vous pouvez comprendre les problèmes qui s'ensuivraient si chaque transaction impliquait encore l'annulation d'un certificat suivie de l'émission d'un autre. De plus, la période de règlement des transactions sur les valeurs mobilières a été ramenée à trois jours ouvrables et sera éventuellement d'un seul jour ouvrable. Le raccourcissement de ce délai rend encore plus essentielle l'efficacité de la compensation centralisée.

Les banques, les sociétés de fiducie et les courtiers en valeurs mobilières ont collaboré à la création de ces chambres de compensation centralisées. La norme dans l'industrie est de confier la garde des valeurs négociables à ces organismes chaque fois que c'est possible. \* À l'instar des autres institutions financières canadiennes, nous faisons affaire avec les organismes suivants : la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD), pour les valeurs canadiennes, la Depository Trust Corporation (DTC) pour les valeurs américaines et Euroclear pour les valeurs européennes.

\* À l'exception de certains titres comme les bons du Trésor, les obligations municipales, les obligations d'épargne émises par les gouvernements et les certificats de placement garanti, qui sont généralement conservés dans nos chambres fortes à Montréal et à Toronto.

## La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS)

Parmi tous ces organismes, la CDS, créée en 1970, est le principal système de dépôts au Canada puisqu'elle joue un rôle dans plus de 90 % des transactions de valeurs effectuées sur les marchés financiers canadiens. La CDS est détenue conjointement par l'ACCOVAM (Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières), les membres de la bourse de Toronto et les principales banques et sociétés de fiducie canadiennes. La CDS a un siège social conjoint à Toronto et à Montréal ainsi que des succursales à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Parmi ses membres, on trouve 11 banques, 12 sociétés de fiducie et 69 courtiers en valeurs mobilières. Présentement, la CDS détient plus de 2 000 milliards \$ de titres en dépôt et traite annuellement plus de 50 millions d'opérations sur valeurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les titres que la CDS détient sous forme physique, il faut mentionner que ceux-ci sont conservés dans des chambres fortes situées à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Il existe habituellement un lien direct entre l'emplacement du siège social de l'émetteur ou son agent de transfert et la ville dans laquelle la CDS garde les certificats. Par exemple, les obligations de la Province de Québec et d'Hydro-Québec sont généralement conservées dans les chambres fortes de la CDS à Montréal tandis que les obligations de la Province de la Colombie-Britannique sont généralement gardées dans les chambres fortes de la CDS à Vancouver. Autrement dit, le facteur qui détermine habituellement la localisation physique des certificats sera votre choix de placement plutôt que l'endroit où se trouve l'institution financière avec laquelle vous faites affaire.

## La garde séparée

Le terme « garde séparée » fait référence à la façon dont sont comptabilisées à la CDS les valeurs détenues pour le compte de nos clients. La garde séparée signifie en effet que les valeurs entièrement payées de nos clients sont comptabilisées séparément de toute autre valeur que nous détenons, par exemple les valeurs non entièrement payées ou celles qui nous appartiennent en propre. De cette façon, dans l'éventualité très improbable où la Financière Banque Nationale deviendrait insolvable, ses créanciers ne pourraient en aucune façon se rembourser à même les valeurs appartenant à nos clients. Des mécanismes comptables sophistiqués et des vérifications régulières par des firmes indépendantes ainsi que par les organismes d'autoréglementation assurent le respect de cette règle fondamentale.

## Un système qui a fait ses preuves

Les systèmes de garde des valeurs utilisés par les courtiers en valeurs mobilières canadiens ont évolué au fil des ans pour suivre la croissance de notre industrie. Des millions de titres et des milliards de dollars en valeurs sont négociés chaque année avec une marge d'erreur vraiment très faible. Ce système, quoique complexe, permet d'avoir des marchés liquides et efficaces tout en protégeant bien l'investisseur canadien. Si vous avez des questions sur ce qui précède, ou si vous voulez en savoir plus sur le côté « opérations » de l'industrie du courtage, votre conseiller en placement se fera un plaisir de vous renseigner.

---

# La Financière Banque Nationale : solide comme le roc, depuis plus de 100 ans

*L'une des premières protections dont puisse profiter votre argent est la bonne santé de votre institution financière.*

Fondée en 1902, la Financière Banque Nationale a toujours su se doter, tout au long de son premier siècle d'existence, de pratiques d'affaires prudentes qui lui ont permis de s'adapter avec succès aux différents environnements économiques dans lesquels elle a eu à évoluer.

Aujourd'hui, après avoir été témoin des nombreux bouleversements sociopolitiques et économiques qui ont caractérisé le vingtième siècle, la firme maintient résolument le cap. Elle s'assure de pouvoir fournir à ses clients, en toute circonstance, l'assurance qu'ils ont mis leur confiance dans une firme d'une solidité exemplaire, apte à les accompagner aujourd'hui et demain dans l'atteinte de tous leurs objectifs.

Avec plus de 42 milliards \$ en actifs sous gestion, la Financière Banque Nationale est l'un des six plus grands courtiers en valeurs mobilières canadiens. Ses quelque 750 conseillers en placement sont au service de près de 300 000 clients d'un océan à l'autre. Et son appartenance à la Banque Nationale, l'une des sept grandes banques à charte canadiennes, elle-même dotée d'un actif de quelque 84 milliards \$, fait de la firme un courtier de premier plan, épaulé par un allié des plus solides.

Ces données sont éloquentes : vous pouvez y voir le gage de confiance le plus solide qui soit.

## Pour nous joindre

*Avec 86 succursales d'un océan à l'autre, nous ne sommes jamais très loin !*

Pour communiquer avec nous, visitez notre site Internet, à **[www.financierebn.com](http://www.financierebn.com)**, et cliquez sur le menu « Trouvez-nous » pour connaître les coordonnées de la succursale la plus proche. Pour tout renseignement d'ordre général, vous pouvez également envoyer un courriel à **[info@fbc.ca](mailto:info@fbc.ca)**.

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions.



NOUS GÉRON  
LES PLACEMENTS  
LES PLUS IMPORTANTS  
AU MONDE:

LES VÔTRES!



**FINANCIÈRE  
BANQUE  
NATIONALE**

[www.financierebn.com](http://www.financierebn.com)

